

DECISION DU MAIRE
N°2023_03_07

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023 pour les travaux de réhabilitation des équipements du stade Félix Peltier

Nous, Maire de Mons-en-Barœul,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°7 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions ;

Considérant le financement par l'Etat d'opérations d'investissement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, au titre de la DPV 2023 ;

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du Préfet du Nord au titre de la DPV 2023 en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation des équipements sportifs du stade Félix Peltier.

Article 2 : la demande de subvention s'élève à 610 000 €, représentant environ 43% du coût total de l'opération estimé à 1 405 542,15 € HT.

Article 3 : la présente décision sera transmise à M. le Préfet au titre du contrôle de légalité, publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville, inscrite au registre des délibérations de la commune. Elle sera également communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Mons-en-Barœul le 27 mars 2023.



Rudy ELEGEEEST
Maire de Mons-en-Barœul

Hôtel de Ville

27 avenue Robert Schuman

59370 Mons en Barœul

☎ 03 20 61 78 90 📠 03 20 61 78 95

✉ mairie@ville-mons-en-baroeul.fr

M. le Maire de Mons en Barœul certifie que le présent acte a été :

- Reçu en Préfecture le :

- Publié le :